SWIMMING CANADA NATATION

CRITÈRES DE SÉLECTION DES NAGEURS ET DES ENTRAINEURS
UNION AMERICANA DE NATACION (UANA) 2017
Championnats d'eau libre

Dates : Équipe séniore : 6 au 13 juin 2017
Équipe junior : 3 au 13 juin 2017

Dates de la compétition : 9 au 12 juin 2017

Endroit : iles Caïmans

Taille de l'équipe : Équipe séniore : 6 nageurs (3 femmes et 3 hommes)
Équipe junior : 6 nageurs (3 femmes et 3 femmes)

Âge : Équipe séniore : pas de restriction d'âge
Équipe junior : nageur âgé entre 14 à 17 en date du 31 décembre 2017

Frais de participation : Équipe junior : 1000 $

Nombre d'entraineurs : 1 entraineur nommé/1 entraineur-chef nommé/2 entraineurs développements autofinancés

I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Le présent document établit les critères dont Natation Canada se servira pour choisir les athlètes et les entraineurs qui seront envoyés aux Championnats d'eau libre UANA.

II. INFORMATION GÉNÉRALE – Nageurs

Seuls les nageurs identifiés par ces critères seront considérés pour nomination. Les conditions suivantes doivent être respectées pour être admissibles à la sélection :

1. Un nageur doit pouvoir représenter le Canada selon les exigences d'admissibilité établies par la FINA (www.fina.org) et Natation Canada (CGR1), il doit détenir un passeport canadien qui n'expire pas d'ici au 31 décembre 2017.
2. Les nageurs sélectionnés doivent signer l'Entente des athlètes 2016-2017 de Natation Canada avant le 1er mai 2017. Si le nageur a moins de 18 ans, un de ses parents ou son tuteur doit également signer. Des exemplaires de l'Entente des athlètes 2016-2017 sont disponibles sur demande à Natation Canada.
3. La sélection ne garantit pas l'inscription dans une épreuve précise. Les inscriptions individuelles et la composition des équipes des relais seront déterminées par l'entraineur de distance et d'eau libre de Natation Canada.
4. Si la sélection est refusée, la performance de sélection du nageur qui refuse sera rejetée aux fins de ces critères.

III. CRITÈRES DE SÉLECTION – Équipe séniore

Priorité 1 : Tous les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde FINA 2017 en eau libre sont sélectionnés pour cette compétition.

Priorité 2 : S'il reste des places après la priorité 1, l'entraineur de distance et d'eau libre de Natation Canada pourra sélectionner des nageurs additionnels, à sa discrétion.

SWIMMING CANADA NATATION

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION – Équipe junior

Priorité 1 : tous les nageurs admissibles qui atteignent les standards en piscine suivants entre le 1er mars et le 30 avril 2017 lors d'un évènement sanctionné de Natation Canada ou de la FINA seront sélectionnés en ordre de classement jusqu'à un maximum de 3 hommes et 3 femmes.

Temps de qualification Femmes 800m libre GB : 9:20, 00
Temps de qualification Hommes 1500 m libre GB : 16:19, 00

V. BRIS D'ÉGALITÉ – Équipe junior

S'il y a une égalité dans les performances entre le 1er mars et le 30 avril 2017 pour le processus de sélection des nageurs de l'équipe junior, le deuxième temps le plus rapide du nageur dans cette épreuve pendant la période de qualification sera utilisé pour briser l'égalité. S'il y a toujours une égalité, le comité de sélection de Natation Canada et le directeur de la haute performance de Natation Canada auront alors la discrétion absolue pour déterminer une méthode de bris d'égalité, qu'ils appliqueront.

VI. APTITUDE COMPÉTITIVE — Nageurs

Le « potentiel compétitif » d'un athlète définit sa capacité d'atteindre des performances égales ou supérieures à celles qu'il a atteintes pour se qualifier.

Les athlètes qui ne demeurent pas aptes à la compétition à cause d'un manque de forme, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe. Les athlètes et leurs entraineurs personnels doivent immédiatement rapporter une blessure, une maladie ou un changement dans l'entrainement qui peut affecter leur capacité de concourir à leur plus haut niveau aux Championnats d'eau libre de l'UANA au directeur de la haute performance et à l'entraineur de distance et d'eau libre par écrit par courriel.

La décision définitive sur l'aptitude compétitive sera prise de concert par le directeur de la haute performance et l'entraineur de distance et d'eau libre quand la sélection est terminée. Ces deux personnes auront l'absolue discrétion sur les facteurs à prendre en considération pour la décision ultime.

Dans le cas de blessures ou de maladies, le directeur de la haute performance et l'entraineur de distance et d'eau libre prendront en considération les recommandations faites par le médecin de l'équipe nationale pour la décision ultime.

Les athlètes blessés ou malades peuvent être sujets à une preuve d'un test d'aptitude à être déterminé par le directeur de la haute performance et l'entraineur de distance et d'eau libre en consultation avec l'entraineur personnel de l'athlète. Ce test se composera d'une performance contrôlée comme dans une compétition ou un test ou un essai observé. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe tant que cette exigence ne sera pas satisfaite. S'il est déterminé que l'athlète n'est pas prêt pour la compétition une fois sur place à la compétition, on peut lui demander de retourner immédiatement chez lui.

VII. RETRAIT D'UN NAGEUR DE L'ÉQUIPE

Natation Canada peut, en tout temps, disqualifier un athlète (nageur) d'être pris en considération d'une nomination dans l'équipe canadienne ou retirer un athlète après nomination en raison du comportement passé ou actuel du nageur ne respectant pas le code de conduite de Natation Canada. Un exemplaire de ce document sera remis sur demande par Natation Canada (envoyez un courriel à Brian Edey à bedey@swimming.ca).

Un athlète sera retiré de la prise en considération pour la nomination dans l'équipe canadienne ou retiré après la nomination s'il est trouvé en violation de la politique ou de la procédure antidopage décrite par Natation Canada, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

VIII. INFORMATION GÉNÉRALE – Entraineurs

1. Pour être admissible pour la nomination un entraineur doit :
    i. Avoir été résident du Canada et dûment employé comme entraineur de natation par une organisation affiliée de Natation Canada depuis le 1er février 2017.
    ii. Être enregistré auprès de l'ACEIN et de Natation Canada au 1er février 2017.
    iii. Avoir au moins un niveau 3 en formation du PNCE ou être entraineur professionnel agréé du service des entraineurs professionnels de l'Association canadienne des entraineurs au 31 mars 2017.

2. Tous les entraineurs identifiés par ces critères doivent devenir membre du département d'Entraineur professionnel de l'Association canadienne des entraineurs avant le 1er juin 2017, soit en tant qu'Entraineur professionnel agréé ou comme Entraineur enregistré.
3. Tous les entraineurs identifiés par ces critères doivent signer l'entente du personnel de Natation Canada avant le 1er juin 2017. Des exemplaires de l'entente du personnel sont disponibles sur demande auprès de Natation Canada (bedey@swimming.ca).

IX. NOMINATION – Entraineurs

1. L'entraineur-chef pour les Championnats d'eau libre de l'UANA 2017 sera l'entraineur de distance et d'eau libre de Natation Canada.
2. Le directeur de la haute performance de Natation Canada a l'autorité et la seule discrétion pour nommer les entraineurs.
3. Jusqu'à deux places pour des entraineurs développements qui se financeront eux-mêmes seront disponibles. Les entraineurs qui voudraient postuler peuvent envoyer une lettre à Mark Perry (mperry@swimming.ca). La date limite pour faire sa demande est le 30 avril 2017. L'entraineur de distance et d'eau libre de Natation Canada examinera les lettres reçues avant cette date et pourra ensuite choisir, à son absolue discrétion, jusqu'à deux entraineurs.

X. AMENDEMENTS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVISIBLES

Circonstances imprévisibles

1. Si le comité de sélection de Natation Canada détermine que des circonstances inattendues ou inhabituelles se sont produites au cours de la procédure d'application de ces critères, le comité de sélection aura l'entière et absolue discrétion pour trouver une solution à la situation comme il le juge bon en tenant compte des éléments et des circonstances qu'il juge pertinents.
2. Toute utilisation de cette discrétion sera sujette aux principes de justice de la Loi administrative canadienne.

Changements à ce document

1. Natation Canada se réserve le droit d'apporter des changements à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires. Aucun de ces changements ne sera fait après le début des essais de sélection sauf si les changements concernent le comité de sélection de Natation Canada exerçant sa discrétion selon les dispositions des « circonstances inattendues » ci-dessus.

2. Natation Canada se réserve le droit de réviser et de modifier ces critères ou décisions concernant la procédure de mise en nomination dans le cas de changements aux règlements ou politiques de la FINA qui affectent les critères décrits dans ce document.
3. Tout changement à ces critères sera communiqué directement à tous les nageurs et entraineurs de Natation Canada et aussitôt publié dans le site Internet de Natation Canada.

XI. APPELS

La « politique de conflit » de Natation Canada et la « politique d'appels » de Natation Canada régissent toutes les décisions prises par Natation Canada, incluant les points concernant la sélection. Pour obtenir un exemplaire de ces politiques, veuillez communiquer avec Natation Canada ou suivre le lien : https://www.swimming.ca/BoardPoliciesen.aspx.

Ces critères ont été dûment créés et approuvés par le comité de sélection de Natation Canada, lequel, selon son mandat, a été correctement délégué pour effectuer cette tâche par le directeur général de Natation Canada.

Ces critères ont été préparés en anglais et traduits en français. Quand il y a une différence entre les deux versions, la version anglaise est applicable.